ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A.S. au capital de € 275.000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX

8, Rue Louis Pasteur
38540 HEYRIEUX

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 16 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

ODICÉO, représenté par
Sabine SCHNECK

Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 295,20	9 261,72	7 033,48	0,97	8 305,11	1,20
Immobilisations corporelles						
. Terrains	1,00		1,00	0,00	1,00	0,00
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	9 768,82	7 888,95	1 879,87	0,26	3 146,57	0,45
. Autres immobilisations corporelles	115 560,28	95 820,25	19 740,03	2,73	16 877,30	2,43
Immobilisations financières						
. Autres	1 500,00		1 500,00	0,21	1 500,00	0,22
TOTAL (I)	***143 125,30***	***112 970,92***	***30 154,38***	4,16	***29 829,98***	4,29
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 404,00		1 404,00	0,19	5 481,00	0,79
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 081,55		45 081,55	6,22	41 310,73	5,95
. Autres	355 436,56		355 436,56	49,08	327 710,04	47,17
Disponibilités	290 664,97		290 664,97	40,13	290 015,44	41,75
Charges constatées d'avance	1 484,08		1 484,08	0,20	337,82	0,05
TOTAL (II)	***694 071,16***		***694 071,16***	95,84	***664 855,03***	95,71
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***837 196,46***	***112 970,92***	***724 225,54***	100,00	***694 685,01***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	425 291,01	58,72	424 327,28	61,08
Excédent ou déficit de l'exercice	39 162,52	5,41	963,73	0,14
Situation nette (sous total)	464 453,53	64,13	425 291,01	61,22
Subventions d'investissement	3 991,26	0,55	6 487,66	0,93
TOTAL (I)	***468 444,79***	64,68	***431 778,67***	62,15
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	2 000,00	0,28	21 000,00	3,02
TOTAL (II)	***2 000,00***	0,28	***21 000,00***	3,02
PROVISIONS				
Provisions pour risques			39 440,00	5,68
Provisions pour charges	22 728,50	3,14	23 680,50	3,41
TOTAL (III)	***22 728,50***	3,14	***63 120,50***	9,09
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 430,93	6,55	24 117,01	3,47
Dettes fiscales et sociales	151 494,10	20,92	115 956,15	16,69
Autres dettes	1 398,69	0,19	4 409,32	0,63
Produits constatés d'avance	30 728,53	4,24	34 303,36	4,94
TOTAL (IV)	***231 052,25***	31,90	***178 785,84***	25,74
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**724 225,54**	100,00	***694 685,01***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	8 550,28		3 506,64		5 044	143,87
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	1 078 374,64		981 118,85		97 256	9,91
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	464 597,84		479 771,74		-15 174	-3,15
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	2 093,00		966,00		1 127	116,67
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	66 537,03		19 071,78		47 466	248,89
Utilisations des fonds dédiés	19 000,00		15 189,00		3 811	25,09
Autres produits	359,03		2 447,06		-2 088	-85,32
Total des produits d'exploitation (I)	***1 639 511,82***		***1 502 071,07***		***137 440***	9,15
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	441 885,28		353 510,86		88 375	25,00
Impôts, taxes et versements assimilés	47 510,68		46 520,00		990	2,13
Salaires et traitements	884 150,97		824 461,39		59 689	7,24
Charges sociales	221 889,32		219 369,39		2 520	1,15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 725,96		9 042,24		3 683	40,73
Dotations aux provisions			39 440,00		-39 440	-100,00
Autres charges	131,42		1 207,12		-1 076	-89,14
Total des charges d'exploitation (II)	***1 608 293,63***		***1 493 551,00***		***114 742***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***31 218,19***		***8 520,07***		***22 698***	266,41
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	2 072,83		1 061,62		1 011	95,29
Total des produits financiers (III)	***2 072,83***		***1 061,62***		***1 011***	95,29
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	7,35				7	N/S
Total des charges financières (IV)	***7,35***				***7***	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***2 065,48***		***1 061,62***		***1 004***	94,63
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***33 283,67***		***9 581,69***		***23 702***	247,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	12 482,85		22 428,13		-9 946	-44,34
Sur opérations en capital	2 496,40		662,34		1 834	277,04
Total des produits exceptionnels (V)	***14 979,25***		***23 090,47***		***-8 111***	-35,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	8 830,09		19 265,93		-10 435	-54,16
Sur opérations en capital	208,31				208	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			12 442,50		-12 442	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)	***9 038,40***		***31 708,43***		***-22 670***	-71,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***5 940,85***		***-8 617,96***		***14 557***	168,93
Impôts sur les bénéfices (VIII)	62,00				62	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des produits (I + III + V)	1 656 563,90	1 526 223,16	130 340	8,54
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 617 401,38	1 525 259,43	92 142	6,04
EXCEDENT OU DEFICIT	***39 162,52***	***963,73***	***38 199***	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature		
Prestations en nature	374 553,00	423 308,00
Bénévolat		
TOTAL	***374 553,00***	***423 308,00***
CHARGES :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	374 553,00	423 308,00
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	***374 553,00***	***423 308,00***

Annexe

PREAMBULE

Le centre social et culturel d'Heyrieux est une association loi 1901.
Elle agit dans différents domaines de la vie sociale et met en œuvre des services et des actions éducatives en direction de la population d'Heyrieux et des communes environnantes regroupées au sein de la communauté des communes des Collines du Nord Dauphiné.

Ces activités tournent autour :

- De la petite enfance : relais assistants maternels, espaces parents-enfants ...
- De l'enfance et la jeunesse : accueil de loisirs, séjours de vacances, accompagnement de la solidarité, ateliers socio-culturels ...
- Des adultes et la famille : loisirs familiaux, espace parents-enfants, ateliers socio-culturels...
- Du développement local : soutien à la vie associative ...

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 724 225,54 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 39 162,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une salariée a intenté une action en justice devant le Conseil des Prud'hommes de vienne en 2022. Le tribunal des Prud'hommes de Vienne a débouté la salariée de l'ensemble de ses demandes en juillet 2022. La salariée a fait appel de la décision devant la Cour d'Appel de Grenoble. L'audience de plaidoirie se déroulera le 2 septembre 2024.

Au 31 décembre 2023, la provision pour risque constituée lors de l'exercice 2022 a été maintenue au titre de cette procédure en cours.

Annexe (suite)

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires, notamment 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par les règlements ANC 2020-08 et 2021-02 à la date de l'établissement des dits comptes annuels, des personnes morales de droits privé à but non lucratif, ainsi que du règlement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Annexe (suite)

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION (suite)

Amortissement et dépréciation de l'actif :

La durée d'amortissements retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montants que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type	**Durée**
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 8 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans
Mobilier	8 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients,sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation par la commune d'Heyrieux et la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné pour leurs mises à dispositions de personnels et de locaux.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 762	1 968	1 435	16 295
Immobilisations corporelles	121 299	11 290	7 260	125 330
Immobilisations financières	1 500			1 500
TOTAL	**138 562**	**13 258**	**8 695**	**143 125**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 457	3 240	1 435	9 262
TOTAL I	7 457	3 240	1 435	9 262
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	10 652	1 059	3 822	7 889
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	33 293	2 703	1 163	34 834
Matériel de transport	30 500			30 500
Matériel de bureau et informatique	26 829	5 724	2 067	30 487
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	101 274	9 486	7 051	103 709
TOTAL GENERAL (I+II)	**108 731**	**12 726**	**8 487**	**112 971**

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	45 082		
Autres créances	355 437		
C.S.E	*1 862*		
Produits à recevoir	*4 873*		
Aides FONJEP	*7 107*		
Sub Mairie GRENAY	*1 737*		
Sub Mairie DIEMOZ	*1 311*		
Sub Mairie BONNEFAMILLE	*229*		
Sub Mairie OYTIER ST OBLAS	*13*		
Sub CCCND	*69 374*		
Sub France Relance	*21 000*		
Sub MSA	*3 677*		
Sub Mairie HEYRIEUX Périsco	*10 297*		
Sub CARSAT	*14 200*		
Sub CAF ANIM.GLOB.	*24 144*		
Sub CAF EAJE	*95 304*		
Sub CAF Extrasco HEYRIEUX	*29 015*		
Sub CAF ALSH ADOS	*3 862*		
Sub CAF CLAS	*6 227*		
Sub CAF PERISCO+MERCREDI	*28 576*		
Sub CAF RPE colin collines	*21 366*		
CAF AUTRES	*6 980*		
Sub à recevoir – Autres	*4 000*		
Regie d'avance	*282*		
Charges constatées d'avance	1 484		
TOTAL	**402 003**		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	348 419
Autres produits à recevoir	4 873
TOTAL	353 292

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Détail des subventions à recevoir

Subventions à recevoir	Montant
AIDES FONJEP	7 107
SUB MAIRIE GRENAY	1 737
SUB MAIRIE DIEMOZ	1 311
SUB MAIRIE BONNEFAMILLE	229
SUB MAIRIE OYTIER ST OBLAS	13
SUB CCCND	69 374
SUB FRANCE RELANCE	21 000
SUB MSA	3 677
SUB MAIRIE HEYRIEUX Périsco	10 297
SUB CARSAT	14 200
SUB CAF ANIM.GLOB.	24 144
SUB CAF EAJE	95 304
SUB CAF EXTRASCO HEYRIEUX	29 015
SUB CAF ALSH ADOS	3 862
SUB CAF CLAS	6 227
SUB CAF PERISCO+MERCREDI	28 576
SUB CAF RPE colin collines	21 366
CAF AUTRES	6 980
Sub à recevoir - AUTRES	4 000
TOTAL	348 419

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	424 327	964			425 291
Excédent ou déficit de l'exercice	964	-964			39 163
Situation nette	**425 291**				**464 454**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	6 488			2 496	3 991
Provisions réglementées					
TOTAL	**431 779**			**2 496**	**468 445**

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des sommes perçues pour un projet particulier mais qui n'ont pas encore été dépensées au cours de l'exercice de la collecte de ces sommes. Cela correspond à des subventions reçues pour le jardin en 2021 pour lesquelles nous n'avons pas engagé les frais en 2023. En effet, nous avons signé un avenant avec France Relance pour un report de la subvention pour l'acquisition de matériel que nous devrons finaliser la réalisation de ce projet sur 2024. Les fonds dédiés ont été utilisés à hauteur de 19 000 euros sur l'exercice.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	21 000		19 000			2 000	
TOTAL	**21 000**		**19 000**			**2 000**	

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	11 238		952	10 286
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	51 882		39 440	12 443
TOTAL (II)	**63 121**		**40 392**	**22 729**
TOTAL GENERAL (I+II)	**63 121**		**40 392**	**22 729**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			40 392	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	47 431	47 431		
Dettes fiscales et sociales	151 494	151 494		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 399	1 399		
Produits constatés d'avance	30 729	30 729		
TOTAL	**231 052**	**231 052**		

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	23 272
Dettes fiscales et sociales	106 739
Autres dettes	
TOTAL	**130 011**

Annexe (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyée : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;

- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales et autres

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	**Total**
Concours publics						**-**
						-
Subvention d'exploitation						**-**
- FONJEP		7 107,00				**7 107,00**
- Cohésion Sociale						**-**
- ASP - Aide à l'Emploi		30 604,77				**30 604,77**
- Département de l'Isère			14 879,00			**14 879,00**
- France Relance			9 789,00			**9 789,00**
- CARSAT			17 000,00			**17 000,00**
- Mairie d'Heyrieux			63 830,00			**63 830,00**
- Mairie Grenay						**-**
- Communauté de communes			192 247,00			**192 247,00**
- MSA					8 752,38	**8 752,38**
- CAF REAAP				6 640,00		**6 640,00**
- CAF Sorties familiales				112 415,69		**112 415,69**
- CPNEF / ELISFA				1 333,00		**1 333,00**
						-
Subvention d'équilibre						**-**
Subventions d'investissement						**-**
						-
	-	37 711,77	297 745,00	120 388,69	8 752,38	**464 597,84**

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements réalisés.

Détail des subventions d'investissement 2023:

- CAF : 6 005 euros pour le financement du logiciel et de matériel informatique
- CCCND : 1 145 euros pour le financement des tablettes numériques

(

Annexe (suite)

Contributions volontaires en nature

Le classement détaillé des contributions volontaires en nature s'établit comme suit :

- charges de fonctionnement (entretien, fluides, communication, frais d'assurance, ...) : 86 285 euros
- mise à disposition des locaux : 142 259 euros
- charges de personnel : 167 353 euros

Les contributions volontaires en nature sont prises en charge par :

- la commune d'Heyrieux pour un montant de 73 117 euros
- la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné pour un montant de 301 436 euros

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Annexe (suite)

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Provision pour départ à la retraite

L'ouverture des droits à la retraite est fixée par les dispositions légales et conventionnelles. Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ dont le montant est de 1/60e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'association avec un maximum de 15 ans.

Au 31/12/2023, le montant de la provision pour départ à la retraite est de 10 286 euros.

Ce montant est calculé en fonction de la probabilité pour chaque salarié d'être encore présent au sein de l'association lors de la retraite. Les probabilités sont donc les suivantes :

- pour un salarié entre 21 et 30 ans : 15 % de probabilité d'être présent au sein du centre social à l'âge de la retraite
- pour un salarié entre 31 et 40 ans : 30 % de probabilité d'être présent au sein du centre social à l'âge de la retraite
- pour un salarié entre 41 et 50 ans : 50 % de probabilité d'être présent au sein du centre social à l'âge de la retraite
- pour un salarié entre 51 et 55 ans : 75 % de probabilité d'être présent au sein du centre social à l'âge de la retraite
- pour un salarié de plus de 55 ans : 100 % de probabilité d'être présent au sein du centre social à l'âge de la retraite

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ volontaire à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.17 %
- Taux de charges sociales : 30 %

Rémunération des cadres dirigeants

Nous n'indiquons pas la rémunération allouée aux cadres dirigeants salariés car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.
Les membres du Conseil d'Administration dirigeants ne sont pas rémunérés au titre de leurs fonctions.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Non cadres	20
TOTAL	**24**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 436 E.